

PV du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 avril 2026

DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :
en exercice : 15
quorum : 08
présents : 15
votants : 15
pouvoirs : 0

Date de convocation :
15 avril 2026

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni le **mardi 21 avril 2026 à 20h30** en session ordinaire à la Mairie,

Présents : M. POURPOINT Bernard, Maire, Mme de ROFFIGNAC Françoise, Adjointe, Mme BELLUTEAU Nathalie, Conseillère municipale déléguée, M. BRIVIO Philippe, Mme DIET Marie-Christine, M. GADIOU Dominique, Mme GARNIER Patricia, M GIRARD Patrick, M. GUÉRIN Pascal, M LEBRET Arnaud, Mme NICHOLLS France, M. SAINTLOS Julien, M. SEGUINEAUD Mickaël, Mme VARENNE Véronique, Mme VIVIEN-CHARBONNEAU Emilie,

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Véronique VARENNE

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026 ne soulevant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

Délibération n° D2026_04_29

AFFAIRES FINANCIÈRES

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL RELATIVE A L'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DE LA ROCHE ET A LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec le Département
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de cette décision

Pour : 15 Contre : Abstention :

Délibération n° D2026_04_30

AFFAIRES FINANCIÈRES

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) DUE PAR ORANGE EN 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **De fixer pour l'année 2026 les tarifs annuels** de la redevance pour occupation du domaine public (RODP) communal due par les opérateurs de télécommunication comme suit :

Infrastructures aériennes : 12,710 km x 40 € x **1,63715** soit une redevance de **832,33 €**

Infrastructures souterraines : 18,475 km x 30 € x **1,63715** soit une redevance de **907,39 €**

Le montant total de la **RODP** pour **2026** s'élève à : **1 739,72 €**

- **D'inscrire** cette recette au **compte 7032**
- **De charger** Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Pour : 15 Contre : Abstention :

Délibération n° D2026_04_31

AFFAIRES FINANCIÈRES

DÉTERMINATION DU MONTANT DES LOYERS DES PARCELLES DE TERRE POUR L'ANNÉE 2025/2026 (FERMAGE)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **De fixer** le prix de la location des parcelles de terre à **100,86€** l'hectare, calculé de la façon suivante :
 - $100,44 \text{ €} + 0,42\% = 100,86 \text{ €}$
- **De charger** M Le Maire ou son représentant légal de signer tous documents relatifs à cette décision et en particulier la convention à intervenir entre les parties.

Pour : 15 Contre : Abstention :

Délibération n° D2026_04_32

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LES FLÉAUX ATMOSPHÉRIQUES (SIEMLFA 17)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- A l'unanimité de ses membres, **de ne pas procéder** à l'élection à bulletin secret

Puis procède au vote :

Sont candidats : Pascal GUÉRIN, en délégué titulaire et Mickaël SEGUINEAUD, en délégué suppléant
Nombre de voix : chacun obtient 15 voix

M Pascal GUÉRIN est élu délégué titulaire

M Mickaël SEGUINEAUD est élu délégué suppléant

Délibération n° D2026_04_33

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL d'OFFRES (CAO)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- A l'unanimité de ses membres, **de ne pas procéder** à l'élection à bulletin secret

Puis procède au vote :

Sont candidats pour être membres titulaires de la CAO, la liste composée des personnes suivantes :

- ✓ Nathalie BELLUTEAU
- ✓ Émilie VIVIEN-CHARBONNEAU
- ✓ Patrick GIRARD

Nombre de voix obtenues par la liste : 15

Sont candidats pour être membres suppléants de la CAO, la liste composée des personnes suivantes :

- ✓ Julien SAINTLOS
- ✓ Patricia GARNIER
- ✓ Christine DIET

Nombre de voix obtenues par la liste : 15

La commission d'appel d'offre est donc ainsi composée :

Président : Monsieur le Maire

Membres titulaires : Nathalie BELLUTEAU, Émilie VIVIEN-CHARBONNEAU, Patrick GIRARD

Membres suppléants : Julien SAINTLOS, Patricia GARNIER, Christine DIET

Délibération n° D2026_04_34

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

**PROPOSITION DE CONTRIBUABLES POUR LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

De proposer les membres suivants :

3

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLÉANTS</i>
BERGER Dominique	RENOULLEAU Marc
THIBAudeau Valérie	FOUCHÉ Lionel
BODIN Loïc	PASCON Michel
ROUSSEAU Bernadette	BENTO Chantal
CHAMPAGNE Jean-Pierre	MONEL Michel
MOYON Vincent	AUGÉ Martine
VIAUD Gérard	RENOULLEAU Monique
VIAUD Jacqueline	AUGÉ Colette
PITARD Renée	QUENTIN Bernard
NICOLLE Claude	AGOSTINI Jean-Claude
MARIAUD Claudine	BERTHELOT Fabienne
BELLUTEAU Nicole	NEAU François

Pour : 15 Contre : Abstention :

Questions diverses :

- Cérémonie du 8 mai 2026 : elle aura lieu à 11h00 au monument aux morts
- Les ateliers numériques, pour un numérique plus sûr : une date est proposée pour le mercredi 6 mai 2026 de 14h30 à 16h30, à la mairie de Grézac. Les participants doivent s'inscrire au 06 74 08 20 70
- Projet de règlement intérieur de la Salle associative : il est en cours de relecture
- Le vendredi 24 avril à 19h, une visite des bâtiments municipaux aura lieu pour les Conseillers municipaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Le maire,..... le secrétaire de séance,